OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

I. Les dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales en 2024

703 personnes ont été orientées dans un cadre judicaires

247 personnes ont été orientées hors cadre judiciaire

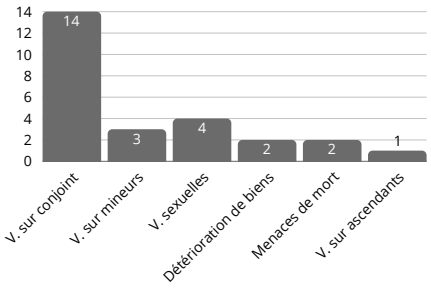
8 saisines spontannées

786 auteurs ont été rencontrés quelle que soit la prise en charge

II. Le Dispositif d'accompagnement des auteurs de violences Intrafamiliales

Le Dispositif d'Accompagnement des Auteurs de Violences Intrafamiliales (DAAVIF) est un service géré par le pôle social de l'association FEKLER. Ce service a pour objectif de **prévenir la récidive en matière de violences intrafamiliales** et permettre d'une part l'**accueil et l'hébergement, hors du foyer familial**, des auteurs placés sous surveillance électronique ou en libération conditionnelle, et d'autre part leur **accompagnement individualisé par des démarches de réinsertion**, un **suivi par une psychologue** et des **groupes de responsabilisation.**

Motifs d'incarcération des auteurs accompagnées dans le DAAVIF 2024



En 2024, le DAAVIF a accompagné

15 personnes auteures de violences intrafamiliales

93% de ces auteurs sont incarcérés pour violences au sein du couple, dont une personne en présence de mineurs

III. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est un **service déconcentré de l'administration pénitentiaire** dans chaque département, placé sous l'autorité du directeur régional des services pénitentiaires, il assure **le contrôle et le suivi des peines exécutées en milieu ouvert et en milieu fermé.**

En 2024,

1 239 **Auteurs de violences conjugales** ont été pris en charge par le SPIP, sur un total de 4857 personnes

ce qui représente,

26% du public total accueilli par le SPIP

441 Personnes suivies en milieu fermé

798 Personnes suivies en milieu ouvert

IV. Numéro d'écoute "Ne Frappez pas" 08 019 019 11 F.N.A.C.A.V

Ouverte en 2020, cette ligne d'écoute gratuite est gérée par la **Fédération Nationale des Associations et des Centres de prise en charge d'Auteurs de Violences con jugales & Familiales (FNACAV)**. Cette plateforme téléphonique nationale assure une écoute active du lundi au samedi de 10h à 16h (heure héxagonale), aux auteurs, potentiels et à leur entourage en difficulté devant la montée des tensions au sein du couple ou de la famille. Les appels proviennent également de professionnels pour des conseils, ou de victimes appelant pour leur partenaire.

14 261 **appels** sont **enregistrées** depuis l'ouverture de la ligne en 2020

dont **119** appels **provenant de La Réunion** depuis l'ouverture de la ligne

En 2024, la FNACAV enregistrent **21** **appels provenant de La Réunion**

Source : Centre de prise en charge des auteurs de violences à La Réunion (CPCA), Réseau Vif
Source : Service DAAVIF - Pôle Social - AAPEJ-FEKLER
Source : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de La Réunion
Source : FNACAV
Données collectées par l'ORViFF - 2024

Cofinancé par l'Union européenne